

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 septembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Capanema donnant pouvoir à Mme Abomangoli
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valls, M. Molossi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 01-04 du 10 septembre 2020

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 61/63, RUE DU DOCTEUR VAILLANT A ROMAINVILLE EN VUE D'UNE CESSION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le procès-verbal de constat en date du 16 juillet 2020 établi par Maître Nathalie Vayssou, huissier de justice,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant que l'ensemble immobilier situé sur la commune de Romainville, 61/63 rue du Docteur Vaillant, cadastré section P n°54, composé de plusieurs bâtiments, construit à l'origine pour constituer un Centre de désinfection et qui a connu diverses utilisations depuis, n'est plus utilisé et ne constitue plus une dépendance du domaine public départemental,

Considérant que le bien, inoccupé depuis début 2020, a été mis à la disposition temporaire de la société Boilerrom, société propriétaire du pôle culturel de Romainville dans la ZAC de l'Horloge et n'a reçu aucune autre affectation liée à un quelconque service public,

après en avoir délibéré,



- CONSTATE la désaffectation de la propriété départementale sise 61/63, rue du Docteur Vaillant à Romainville, cadastrée section P n°54 ;

- PRONONCE le déclassement du domaine public de la propriété départementale sise 61/63, rue du Docteur Vaillant à Romainville, cadastrée section P n°54.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.